



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 1^{er} juin 2015
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	3

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 10.04.2015.

Accord à l'unanimité

2. Délibération pour percevoir la redevance occupation du domaine public TELECOM .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

- de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2015, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

ARTERES

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 40,25 € X 5.971 km = **240.33 €**

En aérien : 53,66 € X 2.262 km = **55.92 €**

INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES

1 Armoire Technique (1m2) : 26.83 € x 1 = **26.83 €**

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE :

240.33 + 55.92 + 26.83 = 323.08 € arrondi à **323 €** pour l'année 2015

Accord à l'unanimité

.../...

3 . Délibération pour avis sur le projet de classement des abords du canal du Midi (suite à enquête publique)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 18 mars 2015, reçu en Mairie le 23 mars 2015, la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées a communiqué à la Mairie de Ventenac-en-Minervois un arrêté préfectoral en date du 26 février 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre des sites des abords du Canal du midi, de son système d'alimentation, du canal de jonction et de la Robine, sur les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Conseil Municipal de Ventenac-en-Minervois est appelé à donner son avis sur ce projet de classement. En l'absence de délibération dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier (23.03.2015), l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable au projet de classement au titre des sites des abords du Canal du Midi :

- Bien que le classement ne remette pas en cause les règles de constructibilité prévues dans les documents d'urbanisme, il pourvoit à limiter considérablement les futures orientations d'aménagement et de programmation.
- Il impose aux communes et aux habitants des contraintes administratives qui entravent les initiatives locales.
- Les prescriptions sont de nature à freiner les investissements dans un territoire qui a aujourd'hui plus que jamais besoin de dynamique économique.
- Sous couvert de préserver les paysages qui bordent le Canal du Midi, le classement des abords du site comporte un risque de vitrification, de muséification des villages traversés dont fait partie notre commune.

Accord à l'unanimité

4 . Délibération pour demande de Subvention 2015 à la CAGN dans le cadre de l'opération « traverse d'agglomération et cœur de village » concernant le projet d'aménagement traverse d'agglomération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11 (Agence Technique Départementale)**, concernant un Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 26 sur la commune.

Il propose de présenter une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre des opérations « Traverse d'Agglomération et Cœur de Village 2015 » sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 438 000.00 € TTC **soit 365 000.00 € HT.**

Accord à l'unanimité

5 . Délibération pour soutenir le devenir de l'ONF (nouveau contrat de plan avec l'Etat).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de Plan Etat / ONF / FNCOFOR, est actuellement en cours de négociation pour la période 2016-2020. Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait par délibération de soutenir l'Office National des Forêts. Pour demander à l'Etat :

de conforter le régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

- un caractère national permettant la péréquation entre les territoires
- un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels.

.../...

de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés.

Et renouveler notre attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF.

Accord à l'unanimité

6 . Demande de participation de l'Association des communes du Canal des deux mers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Communes du Canal des deux Mers à laquelle la commune adhère, fait partie du Comité de pilotage pour participer à l'élaboration du contrat « Voie touristique V 80 sur les canal des 2 mers ».

Au-delà de son engagement en tant que partenaire à l'élaboration de ce contrat l'Association doit participer au financement de l'opération afin d'ancrer son rôle d'acteur dans cette action.

L'engagement s'élève à un montant de 30 000 € sur 3 ans à raison de 10 000 € par an à compter de 2014. Le Conseil d'Administration sollicite une participation de **50 €** par commune pour permettre le financement pour 2014.

Accord à l'unanimité

7. Courrier de Mme. Véronique HERMAN qui demande un partenariat Cave du Château Associations et Commune pour les journées du patrimoine en septembre 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mme. HERMAN par lequel elle propose pour les journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015 un partenariat Cave – Association St Pierre et Commune. Un parcours serait organisé dans le village et sur les sites (Eglise St-Pierre, Chapelle du Calvaire, Cave du Château et grenier des vigneronniers autour du thème « **sur les pas de Léa** » (*cuvée féminine de la Cave du Château*), qui rappelle la mémoire d'une personnalité locale Madame Léa PECH D'ALCY qui est liée au patrimoine de la commune.

Accord à l'unanimité

8. Vente du Lot. 14 au Lot. « Les Mazès III » à Melle LESEGENT Chloé et M. BATUT Joris.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Melle. LESERGENT Chloé et M. BATUT Joris, domiciliés 12 rue Michel Montagne 31170 TOURNEFEUILLE, souhaitent acquérir le lot n° 14 cadastré section A n° 1011 d'une superficie de **804 m2** (SHON 201 m2) au lotissement communal « **Les Mazès** » III.

Cette vente serait effectuée au prix de **75 000.00 €** (*soixante quinze mille euros*).

Accord à l'unanimité

9. Divers courrier pour information au Conseil Municipal.

Société Volkswind concernant le parc éolien de Sainte-valière, Roland COURTEAU Sénateur de l'Aude concernant les lieux de célébration des mariages, L'intégrale de Riquet qui informe du passage de l'ultra marathon, du Conseil Départemental de l'Aude qui notifie une subvention de 75 000 € sur le projet aménagement traverse d'agglomération, l'Association des Maires Ruraux de France qui informe qu'ils ont adopté une motion pour la sauvegarde des libertés locales.

Fin de séance 20 h 00

Le Maire,

Christian LAPALU.